

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-095

Objet : Additif aux tarifs de l'offre culturelle UCARTS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2021-077 du 08 juillet 2021 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur fixant la nouvelle politique tarifaire pour la programmation culturelle et les ateliers de création des personnels ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Sylvain LIZON, Vice-Président Culture et Société ;

Approuve l'additif aux tarifs de l'offre culturelle UCARTS, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **25**

Fait à Nice, le 12 juillet 2022

Four le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-095**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 21 JUILLET 2022
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

Proposition d'adaptation de la politique tarifaire pour une partie de la programmation culturelle *UCArts – Direction de la Culture*

Dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023 et de la continuité de sa politique culturelle, *UCArts – Direction de la Culture* poursuit l'organisation de manifestations gratuites, notamment sur les différents campus, et étend son rayonnement en se déployant chez de nouveaux partenaires culturels phares du territoire (Opéra Nice Côte d'Azur, Théâtre National de Nice, Théâtre Francis Gag, 109, etc.). Ce développement nécessite la mise en place d'une tarification adaptée à chaque contexte et aux politiques tarifaires des établissements tout en conservant la ligne sociale défendue par UCA pour garantir l'accès prioritaire de ses programmes aux étudiant·es et personnels.

La nouvelle proposition concerne spécifiquement la programmation en partenariat avec le Théâtre Francis Gag et la nécessité de s'adapter à la politique tarifaire grand public de cet établissement.

Programmation annuelle pour étudiant·es, personnels et grand public

Ces manifestations culturelles sont financées par la CVEC et des fonds de l'établissement. Les prix d'entrée proposés ci-dessous permettent de programmer des artistes attractif·ives et reconnu·es tout en proposant des tarifs extrêmement compétitifs en comparaison aux prix du marché :

1. Programmation concerts de musiques actuelles – Tarif TTC pour une manifestation
Étudiant·es : 5 €
Personnels : 10 € (chaque personnel bénéficie du même tarif pour un·e accompagnant·e)
Grand public : 20 €
2. Programmation en partenariat avec l'Opéra Nice Côte d'Azur – Tarif TTC pour une manifestation
Étudiant·es : 5 €
Personnels : 15 € (chaque personnel bénéficie du même tarif pour un·e accompagnant·e)
Grand public : tarifs fixés par l'Opéra dans le cadre de sa politique tarifaire régulière
3. Programmation en partenariat avec le Théâtre National de Nice – Tarif TTC pour une manifestation
Étudiant·es : 5 €
Personnels : 10 € (chaque personnel bénéficie du même tarif pour un·e accompagnant·e)
Grand public : tarifs fixés par l'Opéra dans le cadre de sa politique tarifaire régulière
4. Programmation en partenariat avec le Théâtre Francis Gag – Tarif TTC pour une manifestation
Étudiant·es : 5 €
Personnels : 10 € (chaque personnel bénéficie du même tarif pour un·e accompagnant·e)
Grand public : 15 €